

Direction Opérationnelle des Telecommunications de Mascara

Sous-Direction Technique

Département réseaux d'accès

Réf : AT/DO29/SDT/DRA/275 /2024

MASCARA le : 19/05/2024

Le Directeur Opérationnel de Mascara

A

Monsieur SAIM MOHAMED -

Entreprise des Installations téléphoniques

Sise à 04 Rue MEHOR DRISS- MASCARA.

Objet :Mise en demeure N°1

Référence :

- **Contrat A COMMANDE D'ADHESION N°09/2024 du 11.02.2024.**
- **PROJET : Travaux de remplacement, réparation et développement du réseau de distribution ODN.**
- **Site : MSAN SIDI SENOUCI LOT 01 TIGHENNIF.**

J'ai l'honneur de vous rappeler que votre entreprise à été retenue pour l'exécution des travaux du projet Modernisation ODN à la cité SIDI SENOUCI MSAN SSSN à TIGHENNIF d'une importance de : En distribution = 675 accès. (Site mixte en pavillonnaire et en Immeubles).

Votre entreprise à été invité par lettre en date du 24/04/2024 pour l'ouverture de chantier.

Un deuxième rappel par mail en date du 16/05/2024 par les services techniques et par appel téléphonique en date du 18/05/2024 pour l'ouverture et le piontage prévue en date du 19/05/2024

Votre entreprises est mise en demeure de n'avoir pas répondu favorablement à l'ouverture de chantier conformément au programme fixé par la DOT Msacara.

La Direction opérationnelle de MASCARA est dans l'obligation de proceder à l'ouverture de chantier dans un délai de 48H heures à compter de ce jour le 19/05/2024. L'ouverture de chantier est reprogrammée pour la journée du Mardi le 21/05/2024, dernier ultimatum.

Je vous signale que la DOT Mascara dépassant ce délai du 21/05/2024 est contrainte d'annuler l'affectation du projet à votre entreprise et de réaffecter de nouveau ce projet ODN sus cité. Particulièrement signalé.

Important et particulièrement signalé .

Signé le DOT de Mascara.



Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara